



L'AMI DU LITTORAL

Bulletin de l'association
LES AMIS DU LITTORAL NORD BASSIN ARCACHON

Siège social : 12 avenue de la Gare
Adresse postale : B.P. 51 33740 ARES
☎ 05 56 60 08 27 - 06 13 57 88 92
Site Internet : <http://www.amisdulittoral.fr>

janvier 2013 n° 70

EDITORIAL

Tous les débuts d'année, on se souhaite mutuellement Bonne Année Bonne Santé, mais je voudrais aller plus avant cette année, en ces temps de morosité face à un monde qui change si vite. Je pense à la belle invitation de Paul Valéry : « Ami, n'entre pas ici sans désir ». Et je souhaite à chacun du désir, pour le quotidien et le futur, et aussi pour entrer dans le nouveau monde qui vient, car sans désir, il n'y a pas de bonheur possible. Et ce désir, je souhaite évidemment qu'il se rapporte aux biens matériels : santé prospérité..., mais aussi à des biens plus intimes : affection des autres, amour, sentiment d'avoir un but dans la vie..., sans lesquels le bien-être est impossible.

A nous de décliner ce souhait de désir dans le champ d'action de notre association :

Désir de se rencontrer et de découvrir : notre vice-présidente Françoise Weeber nous donne le programme de l'année des visites et conférences.

Désir de ne pas rester passif face au choix des alternatives d'urbanisme et d'aménagement qui engagent notre territoire pour de longues années : notre vice-président Jean-François Pahun fait le point

de nos efforts pour que PLU et SCoT respectent la loi et soient réellement protecteurs de notre environnement.

Désir d'œuvrer pour que le Bassin d'Arcachon reste ce lieu exceptionnel associant paysages magnifiques et uniques, ostréiculture, pêche, plaisance, sports nautiques, le tout rythmé par les marées : je rends compte ci-dessous de conclusions pessimistes concernant la régression des herbiers de zostères côtiers à proximité immédiate du littoral. Il va falloir nous mobiliser pour sauver les mouillages côtiers et les ports du littoral Nord Bassin. A nous de faire en sorte que le Bassin continue à enchante les jeunes générations comme il a enchanté les nôtres.

Vous trouverez à la fin de ce bulletin le papillon à adresser à l'association avec votre chèque pour le renouvellement de votre adhésion et la cotisation 2013. Faites-le sans attendre. Il y va de la bonne gestion de nos finances.

Et encore bonne année !

Michel Gautier

Régression des zostères, turbidité de l'eau, envasement

Cette note s'appuie sur les conclusions des documents suivants :

- Régression des herbiers de zostères dans le Bassin d'Arcachon : état des lieux et recherche des causes : rapport Ifremer de septembre 2011.
- Rôle des herbiers de zostères (*Zostera noltii*) sur la dynamique sédimentaire du Bassin d'Arcachon : thèse de Florian Ganthly de décembre 2011.
- Etude des facteurs contrôlant l'atténuation lumineuse dans une lagune semi-fermée : rapport de stage de Méline Paolin. Ifremer août 2012-12.
- Etude écotoxicologique expérimentale de l'impact d'un cocktail de pesticides et du cuivre sur les herbiers de *Zostera noltii* du Bassin d'Arcachon : rapport de stage de Perrine Gamain. Epoc 2012.

→

La lecture des documents précédents et nos observations sur le terrain de ces dernières années nous amènent aux conclusions suivantes :

1. La régression des herbiers en facilitant l'érosion du substrat est à l'origine de l'augmentation de la turbidité de l'eau et a enclenché un cycle funeste : moins de zostères, plus d'érosion et de turbidité, moins de transparence à la lumière, encore moins de zostères, encore plus de turbidité, etc. ...etc.
2. On a aussi accusé les dragages d'être à l'origine de la turbidité de l'eau. Les volumes en cause rendent peu crédibles cette hypothèse, sauf cas très particuliers comme l'accident arrivé à la plage d'Arès en 2006.
3. D'où cette nouvelle vase fluente de couleur marron qui recouvre l'estran côtier et les rives des esteys et étouffe les zostères clairsemées qui essayent de pousser. On a souvent opposé cette vase marron qui semblait une nouvelle venue et la traditionnelle vase noire du Bassin, qui semblait plus riche en matière organique. C'est en réalité la même, composée des mêmes éléments fins issus des matières en suspension (MES), dont 8% environ de matières organiques. Mais en place dans le substrat, elle est noire car les matières organiques ne sont pas oxydées, par contre après déplacement et transport par courants, pluies et vents, il y a oxydation et les matières organiques oxydées donnent à la vase sa nouvelle couleur marron. Le même phénomène se produisait autrefois au printemps mais il ne durait pas : à la fin de l'hiver les zostères n'étaient pas assez fournies pour empêcher l'érosion, et une mince couche marron apparaissait sur l'estran : c'était le « barotte », mais il était dispersé en quelques semaines.
4. La régression des zostères a vraisemblablement plusieurs causes, mais une chose est sûre : les zostères n'aiment pas les hautes températures qui entravent leur croissance et exacerbent l'agressivité des contaminants. Le réchauffement climatique rend illusoire l'inversion du cycle de dégradation. Les zostères ne reviendront pas dans les zones littorales des Nord, Est et Sud-Est Bassin.
5. Nous devons donc apprendre à vivre avec cet apport continu d'éléments fins (les fameux MES) qui génère cette vase marron qui recouvre l'estran côtier déserté par les zostères et qui obstrue les esteys côtiers. Nous sommes condamnés à ce glissement permanent des éléments fins des crassats vers les esteys. Nous sommes de ce fait confrontés à une problématique entièrement nouvelle :
 - Comment la marée va-t-elle continuer à monter avec des esteys côtiers bouchés ? Va-t'on assister à une avancée du trait de côte jusqu'aux anciennes cannelles (l'extrémité des chenaux qui reste toujours en eau) ?
 - Comment sauver les mouillages côtiers et les ports, et assurer leur pérennité ?
 - Quels dragages seront nécessaires et à quelle fréquence ?
 - Où déposer les produits de dragages ? Vu les volumes en cause, les rejets à terre sont exclus. Faut-il avoir recours à des zones de dépôts bien délimitées sur les crassats ?
6. Il est urgent d'engager la réalisation d'un modèle de simulation numérique ou analogique, pour étudier le fonctionnement hydraulique du Bassin sans ses esteys côtiers qui à terme auront disparu. Un tel modèle est indispensable pour répondre aux interrogations précédentes.

M. G

Le SCOT est à l'enquête publique L'occasion unique de vous exprimer sur un avenir qui vous concerne.

Le projet de SCOT, arrêté le 2 juillet dernier, est soumis actuellement à une enquête publique qui se terminera le **4 février prochain**.

Cette enquête permet à **tous les citoyens concernés** (17 communes) d'exprimer leurs observations sur ce **projet qui nous touche personnellement** puisqu'il engage l'avenir du bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre en fixant les conditions de développement du territoire (habitat, activités, équipements, transports, déplacements) pour les 20 ans à venir et servira de cadre réglementaire opposable à tous les PLU.

→

C'est donc le moment où jamais de vous exprimer en donnant votre avis par écrit sur le registre d'enquête (ou par courrier) dans les Mairies d'Arès ou d'Andernos, ou bien encore au siège du Sybarval 46, avenue des colonies à Andernos. A ce sujet, un moyen simple consiste à coller dans le registre d'enquête un avis déjà rédigé chez vous.

Au cours de l'élaboration du SCOT, les observations de fond émises à plusieurs reprises par la CEBA et les principales associations de protection de l'environnement sont restées sans réponse.

Aussi, seule une participation massive à cette enquête pourra contraindre les décideurs à modifier certaines prévisions tout à fait excessives.

Préoccupés, au sein de notre association, de préserver l'environnement et le cadre de vie de ce pays du Bassin d'Arcachon, **nous ne pouvons rester sans réagir** aux principales options du SCOT qui menacent les équilibres du bassin, à savoir :

► **une urbanisation d'extension surdimensionnée** qui offre un accueil de 38000 logements supplémentaires à l'horizon 2030 représentant un afflux massif de population de près de 100000 habitants.

Cette option, contraire aux préconisations de l'Etat, est déraisonnable et incompatible avec la préservation du milieu naturel fragile du bassin et la qualité de ses eaux. En outre, elle est irréaliste vis à vis des capacités financières des collectivités en raison des conséquences coûteuses de l'adaptation de la capacité des équipements publics d'infrastructure (voiries, stationnement, réseaux....)

► **des coupures d'urbanisation entamées par des projets d'extension.**

C'est le cas par exemple de la zone constructible de 3 ha dans la forêt du Coulin.

Le Préfet lui-même, exprimant l'avis de l'État sur le projet de SCOT, préconise notamment :

"le retrait de ce projet d'urbanisation situé dans la coupure d'urbanisation entre Andernos et Arès ainsi que dans un secteur proche du rivage et faisant partie des espaces boisés les plus significatifs de la commune".

C'est le cas également du projet de golf et de son parc résidentiel associé représentant au total 103 ha qui seraient soustraits du milieu naturel boisé en totale contradiction avec la Loi Littoral.

► **des forêts parfois sacrifiées** pour permettre des projets d'extension, cas des projets ci-dessus, mais aussi la voie de contournement à l'Est du bassin reliant Biganos à Lège qui constitue une large coupure dans les zones boisées périphériques.

► **une amélioration des déplacements** privilégiant la route (contournement Est) et non un véritable transport en commun en site propre (tram-train) facilement réalisable sur l'assiette de l'ancienne voie ferrée entre Biganos et Lège.

► **des pôles commerciaux gigantesques** prévus à Arès, Biganos et La Teste, qui constituent une offre disproportionnée par rapport aux besoins réels. En conséquence, ils mettront en péril les moyennes surfaces et les commerces de proximité et se traduiront par une augmentation des déplacements et des trafics routiers.

J-F. P

Sortie de juillet des Amis du Littoral

Le déplacement annuel en car des Amis du Littoral est prévu pour le 19 juillet prochain. Le rendez-vous est fixé à 7h45, le départ à 8 heures de l'Esplanade Dartiguelongue à Arès, vers les Landes, à Léon, ville proche du courant d'Huchet.

Parvenus à destination vers dix heures, le car nous déposera sur le site de la réserve naturelle au bord du lac.

Une petite exposition permanente nous y attend, ceux qui le souhaiteront pourront visiter la réserve.

Le déjeuner est prévu dans un restaurant du centre de Léon, puis nous embarquerons pour une promenade de trois heures en bateau sur le courant d'Huchet.

A 19h30 au plus tard, nous serons de retour à Arès.

Coût de la sortie : car, restaurant, bateau : 53 € par personne. Pour les enfants de < de 6 ans demi-tarif. Un acompte de 30% vous sera demandé à l'inscription. Les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes au : 05 56 60 08 27 ou par mail : f.weeber@orange.fr elles seront enregistrées jusqu'au 16 juillet inclus.

Adresse postale : Les Amis du Littoral BP 51, ou au siège des Amis du Littoral, 12 avenue de la Gare à Arès.

Programme de nos activités 2013 de février à juillet
rdv Esplanade Dartiguelongue à Arès

Judi 21 février RDV 13h30 Randonnée La Forêt Galerie au Teich
Judi 21 mars RDV 13h30 Visite d'une chocolaterie à La Teste : <u>inscriptions</u>
Judi 26 avril <u>RDV à 20h15</u> Observation astronomique à Audenge de 21 h à 23 heures
Judi 23 mai RDV 13h30 Visite La réserve naturelle du Grand Cousseau à Lacanau Océan
Judi 13 juin RDV 13h30 Visite « Les légumes oubliés » à Sadirac au minimum 20 personnes : 8€50 par personne : <u>Inscriptions</u>
Vendredi 19 juillet <u>RDV 7h45</u> Sortie en car vers le courant d'Huchet (Léon) <u>Inscriptions (voir article bulletin)</u>

Pour les inscriptions aux visites appeler le 05 56 60 08 27 ou au 06 13 57 88 92
ou par mail à l'adresse : f.weeber@orange.fr

Les destinations programmées peuvent être modifiées en cours d'année.

Cotisations annuelles		
	individuel	Couple
Membre	12 €	18 €
Actif	30 €	45 €
Bienfaiteur		

NOM Prénom.....

Adresse.....

Téléphone..... E-mail.....

Cotisations donnant, dans tous les cas, le même droit de vote à l'Assemblée Générale
Règlement des cotisations à l'ordre des « Amis du Littoral Nord-Bassin »
BP 51 ARES 33740